République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION ET DE PUBLICATION DE LA CONVOCATION 06/11/2026

DATE D'ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE DES YVELINES 23/11/26

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 12 novembre 2026 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :
Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Eli ABI SAAD, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Djamel ARICHI, Monsieur Rodolphe BARRY, Madame Catherine BASTONI, Madame Dalale BELHOUT, Monsieur Ali BENABOUD, Madame Murielle BERNARD, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Monsieur Laurent BURÇON, Monsieur José CACHIN, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Régis CHENEL, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Madame Pascale DENIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Olivier HAY, Monsieur Pascal HENRY, Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Claire LAVENANT, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur François LIET, Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Agnès NOEL, Madame Nathalie PECNARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Alexandra ROSETTI

Pouvoirs :
Monsieur Pierre BASDEVANT à Monsieur Djamel ARICHI, Madame Corinne BASQUE à Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur Fouzi BENTALEB à Madame Murielle BERNARD, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI, Madame Florence COQUART à Monsieur François MORTON, Monsieur Michel DARRIEUS à Monsieur Olivier HAY, Madame Lamia DURAND à Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Madame Sandrine GRANDGAMBE à Madame Noura DALI, Madame Sonia JARDIN à Madame Sandrine CARNEIRO, Monsieur Laurent MAZAURY à Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Aurélien PERROT à Madame Catherine CHABAY, Madame Lisiane PITOU à Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Ali RABEH à Monsieur Didier FISCHER, Madame Sophie STUCKI à Monsieur Bertrand COQUARD.

Institut de Promotion de la Santé
OBJET : 1 - *(2026-360)* - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2025

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 1 - *(2026-360)* - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2025

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2143-3.

VU la délibération n° 2007-39 instaurant une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) à Saint-Quentin-en-Yvelines.

VU la délibération n° 2026-197 relative à la désignation des représentants du conseil communautaire au sein de la commission intercommunale d'accessibilité.

CONSIDERANT que depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, les collectivités sont appelées à s'investir durablement dans l'accessibilité sous toutes ses formes.

CONSIDERANT qu'au sens de cette loi, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

CONSIDERANT que Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) est ainsi engagée dans ces objectifs à travers diverses politiques publiques telles que l'aménagement, l'habitat, les transports, les voiries, la culture (dont le réseau des médiathèques), la santé avec l'Institut de Promotion de la Santé (IPS) ou les sports.

CONSIDERANT que SQY établit, pour en rendre compte, un rapport mesurant les avancées dans ce domaine.

CONSIDERANT que le rapport d'accessibilité 2025, pour sa neuvième édition, fruit d'un travail collaboratif avec les différents services concernés, a été présenté à la commission intercommunale d'accessibilité du 15 septembre 2026 avec plusieurs faits marquants :

- Espaces et bâtiments publics : des aménagements concrets pour tous
  - 1 195 m de trottoirs sécurisés, 32 passages piétons conformes ;
  - 60 % des signaux piétons sont équipés d'un système sonore pour malvoyants ;
  - 90 % des établissements recevant du public sont conformes (36/40 sites).

- Transports : une mobilité inclusive :
  - 39 lignes de bus accessibles PMR (33 en 2024), sur les 95 existantes ;
  - 7 gares 100 % accessibles (ascenseurs, quais rehaussés) ;
  - Renforcement des actions de sensibilisation à la mobilité inclusive.

- Lecture publique : un réseau de médiathèques accessibles :
  - Collections adaptées : plus de 4 000 livres en grands caractères et plus de 5 200 CD audio ;
  - Fonds numérique : des ressources numériques accessibles en ligne 24/24h à distance ;
  - Actions culturelles : Festival *Partir en livre*, le projet *Art et handicap.*

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

- Logement : une offre diversifiée :
  - Un guichet unique : l'agence AutonomY a finalisé 36 dossiers d'adaptation de logements ;
  - 714 logements adaptés pour les séniors autonomes (résidences autonomie, intergénérationnelles…) et 2 projets à venir : Plaisir (71 logements, 2026) et les Clayes-sous-Bois (105 logements, 2028).

- Accessibilité numérique : des avancées structurantes :
  - Le site internet « sqy.assos.fr » est à 69 % conforme à la RGAA 4.1.2 (norme française officielle qui définit les règles techniques pour rendre les services de communication en ligne accessibles aux personnes en situation de handicap).

- Santé : Institut de promotion de la santé (IPS) :
  - Prévention et accès aux soins de proximité : présence de 20 services de prévention et de soins à destination des habitants et des professionnels du territoire ;
  - Soutien à la santé mentale et à la jeunesse : Conseil intercommunal en santé mentale (CISM), structures d'écoute de pair à pair, événements culturels de sensibilisation ;
  - Accompagnement des séniors et des aidants.

CONSIDERANT qu'en 2025, l'engagement de SQY de s'orienter vers une agglomération toujours plus inclusive s'affirme donc une nouvelle fois.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Qualité de vie et solidarité du 14 octobre 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Prend acte du rapport annuel 2025 annexé, présenté à la commission intercommunale d'accessibilité le 15 septembre 2026.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le **23/11/26**

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

SAINT QUENTIN EN YVELINES

Terre d'innovations



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Rapport d'activité 2025

9e ÉDITION

Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Eugène-Hénaff
BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
tél. : 01 39 44 80 80

sqy.fr

Direction Générale Adjointe à la Proximité
Directrice Emmanuelle RABUSSON

Direction à la Solidarité
Directeur Laurent DUMAS

Rédaction

Direction des mobilités
Direction de la voirie et des infrastructures
Direction de l'habitat et de la rénovation urbaine
Direction de la construction et des bâtiments
Direction du réseau des médiathèques
Direction de la communication
Direction des ressources humaines
Direction à la solidarité
Direction Fonctions Supports et Transversalité - DGA Proximité

Conception graphique Direction de la Communication
Création Sylvie Humbert

Édition Septembre 2026

Impression Repro SQY



Édito

Chères Saint-Quentinoises, chers Saint-Quentinois,

L'accessibilité est bien plus qu'une obligation réglementaire : elle est une exigence démocratique et un engagement collectif en faveur d'un territoire où chacun peut vivre, se déplacer, travailler, apprendre et participer pleinement à la vie de la cité.

Cette nouvelle édition du rapport d'activité de la Commission intercommunale d'accessibilité témoigne des avancées accomplies au cours de l'année écoulée. Elle illustre surtout la qualité du dialogue engagé entre les élus, les services de l'agglomération, les communes, les associations représentant les personnes en situation de handicap, ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés autour de cet objectif commun.

La concertation qui a animé nos réflexions – grâce notamment à l'Institut de Promotion de la Santé – a permis de mieux identifier les besoins, de partager les expériences et de construire des réponses plus adaptées aux réalités du terrain, notamment en direction des aidants. Cette intelligence collective constitue l'une des principales richesses de notre commission. Elle favorise une approche concrète, pragmatique et durable de l'accessibilité, en prenant en compte la diversité des situations et des parcours de vie.

Les progrès réalisés sont le fruit de cet engagement partagé. Ils nous encouragent à poursuivre nos efforts avec détermination, car de nombreux défis restent à relever. L'accessibilité est une démarche d'amélioration continue qui suppose écoute, innovation et coopération.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la Commission, les représentants associatifs, les bénévoles, les élus, les agents des collectivités et tous les partenaires qui contribuent, par leur implication, à faire progresser l'accessibilité sur notre territoire.

Ensemble, nous faisons de Saint-Quentin-en-Yvelines une agglomération plus inclusive, plus attentive aux besoins de chacun et plus fidèle aux valeurs de solidarité et d'égalité qui fondent l'action publique.

Je vous invite à découvrir ce rapport, reflet du travail accompli collectivement et de notre volonté de poursuivre, ensemble, cette ambition au service de tous les habitants.

François MORTON

Maire de Guyancourt
9e Vice-président de SQY en charge de la politique de la ville, de la santé,
de la solidarité, du « bien vieillir » et du territoire inclusif
Président de la Commission intercommunale d'accessibilité de SQY

Sommaire

01
Contexte réglementaire
7

02
Commission intercommunale d'accessibilité
11

03
Espaces publics
Voirie
Bornes de recharges électriques
Protection des traversées piétonnes
15

04
Bâtiments publics
23

05
Transports collectifs
Réseau de bus
Réseau de trains
27

06
Lecture publique
31

07
Politique du logement
35

08
Accessibilité numérique
41

09
L'Institut de Promotion de la Santé
45

10
L'emploi à l'agglomération
51



© C. Lauté

01

Contexte RÉGLEMENTAIRE

01

Contexte RÉGLEMENTAIRE

Renforcer l'inclusion, accélérer l'accessibilité universelle

Un socle juridique pour une société plus inclusive :

La commission intercommunale accessibilité de Saint-Quentin-en Yvelines a été créée conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a pour mission de veiller à la mise en accessibilité :

- des espaces publics ;
- des bâtiments ;
- des transports ;
- des services pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi n°2005 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La commission exerce ses missions dans le cadre des compétences de la Communauté d'agglomération et n'intervient que sur le patrimoine communautaire.

Objectifs du rapport :

Ce rapport annuel a pour objectif de dresser un bilan des actions menées par SQY en 2025 pour améliorer l'accessibilité sur le territoire intercommunal dans les domaines suivants :

- **Voirie et infrastructures :** état des aménagements et des travaux réalisés pour améliorer l'accessibilité.
- **Transports** : accessibilité des réseaux de transport en commun.
- **Cadre bâti :** accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et notamment des bâtiments publics intercommunaux.
- **Logement :** recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- **Accessibilité numérique** : pour permettre une autonomie totale dans les démarches du quotidien.
- **Information permettant à chacun de se déplacer et de s'informer en toute autonomie.**

Il s'inscrit dans une démarche de transparence et de dialogue avec les usagers, les associations et les acteurs locaux pour garantir une accessibilité effective et inclusive.

Ce bilan s'appuie sur les actions menées pour l'intégration des personnes en situation de handicap par les partenaires et services de l'agglomération :

- l'Institut de Promotion de la Santé (IPS) ;
- le Réseau des médiathèques de SQY ;
- la Direction des ressources humaines (en qualité d'employeur) ;
- la Direction des Transports : accessibilité des réseaux de transport en commun.

SAINT QUENTIN EN YVELINES

Terre d'innovations

Saint-Quentin-en-Yvelines, située à 20 km au sud-ouest de Paris (gare de Montigny-le-Bretonneux), s'étend sur une superficie de 120 km² pour une population de 237 581 habitants (1er janvier 2023).

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de communes de l'Ouest Parisien et son extension aux communes de Maurepas et Coignières, Saint-Quentin-en-Yvelines a été créée au du 1er janvier 2016.

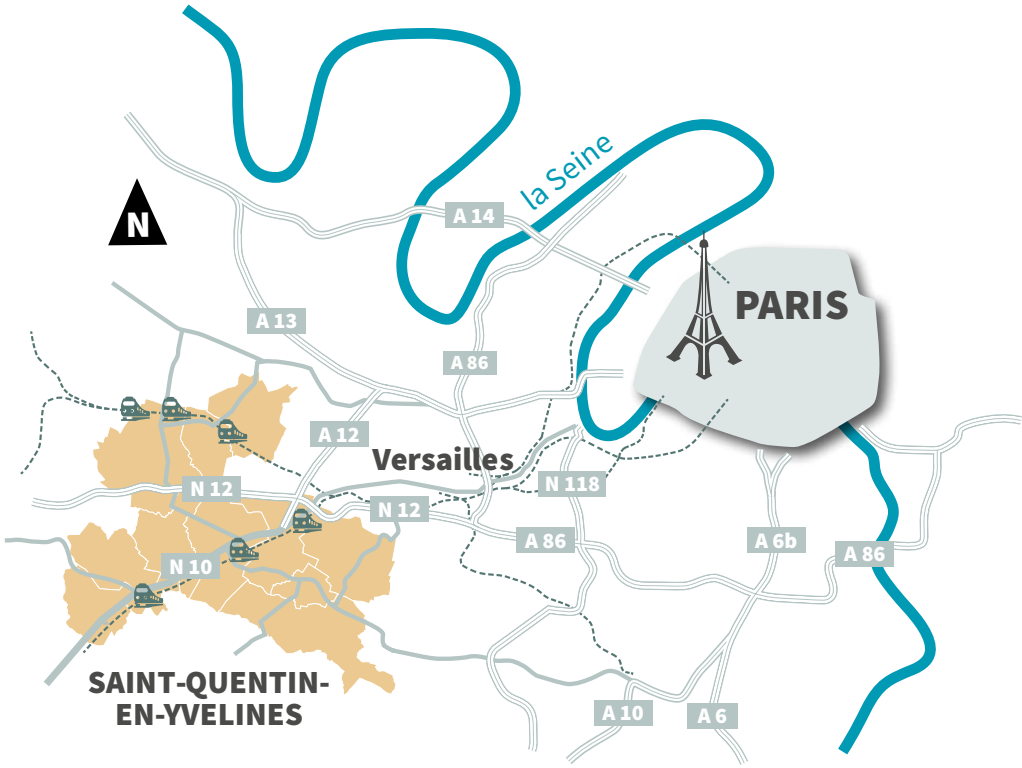

Son périmètre intègre les 12 communes suivantes :

- Coignières
- Élancourt
- Guyancourt
- La Verrière
- Les Clayes-sous-Bois
- Magny-les-Hameaux
- Maurepas
- Montigny-le-Bretonneux
- Plaisir
- Trappes
- Voisins-le-Bretonneux
- Villepreux

1 rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre
BP 10118 - 78192 Trappes cedex
Tél : 01 39 44 80 80



© C Lauté

02

Commission intercommunale d'ACCESSIBILITÉ

02

Commission intercommunale

Garantir à chaque citoyen, quel que soit son handicap, la participation pleine et entière à notre société

La composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (C.I.A)

Par délégation de Monsieur Lorrain Merckaert, Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Commission Intercommunale d'Accessibilité est présidée par Monsieur François MORTON, maire de Guyancourt, 9e Vice Président en charge de la politique de la ville, de la santé, de la solidarité, du « bien-vieillir » et du territoire inclusif. Sa composition a été approuvée par le conseil communautaire du 25 juin 2026.



Monsieur Lorrain Merckaert
Président
de la Communauté d'Agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines

RÉPARTITION DE LA COMMISSION :

5 élus communautaires au titre de la Communauté d'Agglomération

1 représentant de chaque commune au titre de chaque commune membre

13 représentants d'associations ou organismes représentants les personnes handicapées et âgées (un représentant et un suppléant pour chaque association) :

- Du fun pour tous
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Vivre Parmi Les Autres (SAVS-VPLA78)
- Vivre debout
- Association des Paralysés de France (APF), délégation Yvelines
- Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)
- Association Valentin Haüy
- Association CAP Sports Arts Aventure Amitié (CAPSAAA)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) des Yvelines
- Institut Médico-éducatif Alphée/Arisse pour les adolescents autistes
- Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins de Saint-Quentin-en-Yvelines (AIES)
- Union Nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Association Départementale pour l'Éducation Spécialisée des enfants Déficients Auditifs (ADESDA 78)
- Fondation Anne De Gaulle

Au titre des associations ou organismes représentants les acteurs économiques :

- Club d'entreprises FACE

2 représentants d'organismes de la coordination locale handicap :

- Direction de l'autonomie du Conseil départemental des Yvelines (Maison départementale de l'autonomie)
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Yvelines – Pôle d'Autonomie Territorial (PAT) de Saint-Quentin-en-Yvelines

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES DÉSIGNÉS DE LA COMMISSION

Organismes	Représentants
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Président de Saint-Quentin-en-Yvelines	Lorrain MERCKAERT
Vice-président en charge de la politique de la ville, de la solidarité, du « bien vieillir » et du territoire inclusif, chargé de la vice-présidence de la CIA	François MORTON
Conseillère communautaire déléguée à l'éclairage public, à la voirie et aux réseaux enterrés.	Myriam DEBUCQUOIS
Conseillère communautaire	Ghislaine MACÉ-BAUDOUI
Conseillère communautaire	Ketchanh ABHAY
COMMUNES	
Coignières	Aimé LONGUEPÉE
Élancourt	Cécile STANCHIERI
Guyancourt	Nathalie PECNARD
La Verrière	Marina PASCOAL
Les Clayes-sous-Bois	Philippe HURÉ
Magny-les-Hameaux	Thérèse MALEM
Maurepas	Lucia BERNY
Montigny-le-Bretonneux	Ketchanh ABHAY
Plaisir	En cours de désignation
Trappes	Murielle BERNARD
Villepreux	Carine CHOSSON
Voisins-le-Bretonneux	Joël DENEUX
ASSOCIATIONS	
Du Fun Pour Tous	Bruno GROSVALLET
SAVS - VPLA 78	Abir SAMMOURI
Vivre debout	Ghislaine LENOUVEL
Association des Paralysés de France (APF), délégation des Yvelines	En cours de désignation
Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)	En cours de désignation
Association Valentin Haüy	En cours de désignation
Association CAP Sports Arts Aventure Amitié (CAPSAAA)	En cours de désignation
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) des Yvelines	En cours de désignation
Institut Medico-éducatif Alphée/Arisse pour les adolescents autistes	Jihad BOU KARAM
Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins de Saint-Quentin-en-Yvelines (AIES)	Mathieu SERVAL
Union Nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	Jean-Pierre BEURIOT
Association Départementale pour l'Éducation Spécialisée des Enfants Déficients Auditifs (ADESDA 78)	Karine GRATECAP
Fondation Anne De Gaulle	Jean VENDROUX
REPRÉSENTANTS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES	
Club d'entreprises FACE Yvelines (Fondation Agir Contre l'Exclusion)	Laurence HEMEDINGER Coumba YATERA
REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES DE COORDINATION LOCALE	
Directrice Générale Adjointe à l'autonomie au Conseil Départemental des Yvelines	Asmae CHOUTA
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Yvelines – Pôle d'Autonomie Territorial (PAT) de Saint-Quentin-en-Yvelines	Sophie CASTRO



© C. Lauté

03

ESPACES publics

03

ESPACES publics

Voirie

Une voirie communautaire accessible à tous

En 2025,

Saint-Quentin-en-Yvelines a réalisé :

- **2355 mètres linéaires de trottoirs** sécurisés ou mis en conformité
- Création ou mise aux normes de **54 passages piétons**
- **8 arrêts de bus** accessibles supplémentaires
- Création de **5 places de stationnement PMR**

Certaines opérations cyclables sont des opportunités pour tous les modes actifs.

Par exemple, la construction d'une voie verte le long de la RD 912, entre l'entrée de l'ile de loisirs à Trappes et le rond-point Marcel Dassault à Elancourt. Accélérée par les Jeux Olympiques et la volonté de l'Île-de-France de développer des véloroutes à l'échelle régionale, le projet a fait converger les politiques publiques du Département, de l'Agglomération et des Communes et a abouti à la réalisation d'une voie verte accessible et protégée d'environ 1,7 km de longueur sur un accotement déjà fréquenté par les piétons et non aménagé.

Les 7 traversées de la RD 912 autour du rond-point Tabarly ont été mises en conformité, avec l'un des ilots élargis au sud pour une plus grande covisibilité et une traversée plus réduite.

En plus de la création de deux nouvelles traversées piétonnes PMR sur les entrées et sorties de la R12, celle de la bretelle d'entrée à Auchan a été mise en conformité et sa sécurité a été renforcée en réduisant la vitesse d'arrivée des véhicules.

Une vigilance particulière a été portée sur le traitement de l'arrêt de bus, déjà conforme, pour maintenir ses accès PMR en réduisant les risques de conflits piétons / cycles.



© SQY

COMMUNE	LIEU DE L'OPÉRATION	NATURE DES TRAVAUX	Non-conformités linéaires			Non-conformités ponctuelles			
			Trottoir (ml)	Séparation tactile piste cyclable / trottoirs	Chemin piétonnier (ml)	Passages piétons		Places de stationnement PMR	Arrêts de bus
ÉLANCOURT	Boulevard B. Grégory	Création et mise en accessibilité arrêt de bus	40			1	Mise en conformité		2
	Rue de Liège	Voie verte Desserte commissariat			255			1	
GUYANCOURT	Boulevard Paul Cézanne angle Boulevard Jean Monnet	Création place PMR						2	
	55 rue Georges Haussmann	Création place PMR						1	
	Rue Jules Michelet	Mise aux normes de passages piétons				7	Mise en conformité		
MAGNY-LES-HAMEAUX	Voie Jean Moulin	Réhabilitation et mise en conformité des trottoirs	600						
	Avenue Aigrefoin angle rue des Gênets	Création de passage piétons				1	Création		
PLAISIR	Rue Guy Moquet / Léon Blum	Mise aux normes de passages piétons				5	Mise en conformité		
	Boulevard Léon Blum	Aménagement plateau de traversée piétonne				1	Mise en conformité		
	Rue du Bois	Mise aux normes de passages piétons				6	Mise en conformité		
	Avenues Général de Gaulle / des Sablons / Boulevard Léon Blum	Réhabilitation et mise en conformité des trottoirs béton	150						
	RD11	Création et mise en accessibilité arrêt de bus							1
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Avenue de Villepreux	Réfection et renforcement couche de roulement				1	Mise en conformité		
	RD11	Création et mise en accessibilité arrêt de bus	100			1	Mise en conformité		1
	Avenue de Saint-Germain	Requalification complète avec enfouissement des réseaux	1160			23	5 mis en conformité + 18 créés		
VILLEPREUX	Rue du Collège	Réfection couche de roulement				2	Mise en conformité		
	Chemin des Vignes	Aménagement Cyclable L33 T2				1	Mise en conformité		
	Avenue Lt Maurice Hervé	Aménagement Cyclable L33 T2				1	Mise en conformité		
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Rue aux Fleurs	Réhabilitation et mise en conformité de trottoirs	250						
COIGNIÈRES	Avenue de Maurepas	Création et mise en accessibilité arrêt de bus	55			1	Mise en conformité		1
MAUREPAS	Avenue Guy Schuller	Réfection et renforcement couche de roulement							1
	Chemin de Paris / rue des îles Glénan	Mise aux normes PMR de passages piétons				3	Mise en conformité		
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Avenue Gustave Eiffel	Réfection et renforcement couche de roulement						1	
	Avenue du Vieil Étang	Réfection et renforcement couche de roulement							2
TOTAL			**2 355**		**255**	**54**		**5**	**8**

03

ESPACES publics

Bornes de recharge électrique

Rendre accessibles les places équipées

Saint-Quentin-en-Yvelines est compétente pour la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques depuis 2021, date à laquelle les 12 communes ont fait le choix de transférer cette compétence initialement communale.

Cela a déjà donné lieu depuis 2022 à la création du premier réseau intercommunal de recharge nommé STARTSQY® ainsi qu'à la pose de 25 nouvelles bornes de recharge en complément des bornes existantes sur Plaisir, Villepreux, Maurepas et Coignières, proposant ainsi 40 bornes de recharge de gestion publique et ouvertes au public (80 points de charge).

Afin d'accélérer le déploiement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) ouvertes au public, l'article 68 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit la possibilité, de réaliser un schéma directeur des infrastructures de recharges pour des véhicules électriques.

Le schéma Directeur IRVE de SQY a été approuvé en décembre 2024 par le conseil Communautaire et en février 2025 en Préfecture. Il permet de garantir un développement homogène et cohérent de la recharge entre les offres privées et publiques.

Obligation de disposer d'un taux de places accessibles

Dans une société en pleine mutation vers une mobilité plus durable et plus inclusive, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux infrastructures de recharge électrique en voirie est un enjeu majeur. Alors que la transition vers les véhicules électriques s'accélère, il est important de garantir que cette évolution soit accessible à tous.

Cette obligation est inscrite dans l'article L. 2224-37 au 4e alinéa du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le taux de places accessibles est fixé par l'arrêté ministériel du 27 octobre 2023. Pour SQY, le taux est de 20%.

L'accessibilité aux bornes de recharge électrique nécessite de prendre en considération des spécifications techniques et de travailler sur 3 aspects :

- Son emplacement
- Son accès
- Son accessibilité

À ce jour seulement 5 places équipées de recharge sont accessibles.

Il a été proposé au vote du budget 2026 la mise en œuvre de l'accessibilité de 20% des places et la continuité du développement des IRVE sur le territoire.

SQY sollicitera la commission afin d'avoir un avis sur les projets d'aménagement et sollicitera deux élus, personnes à mobilité réduite, afin d'effectuer un test in situ d'une recharge type afin d'adapter au mieux le dispositif.

Un bilan du déploiement des bornes accessibles sera présenté à chaque commission accessibilité.

Fin 2024

SQY a installé une borne de recharge à induction sur le parking de l'Hôtel d'agglomération. Ce système innovant propose une recharge sans se soucier de brancher le véhicule. En effet, le simple clic sur une application dédiée, permettra à la borne de recharge, située dans le sol, de recharger la batterie par la technologie à induction sous le véhicule. Cette innovation, si le test est concluant, pourra faire l'objet d'un développement sur le domaine public ou à destination des agents utilisant notre flotte auto.

Fin de l'expérimentation prévue en mars 2026, prolongée jusqu'en octobre 2026 afin de tester une nouvelle version du système.

Des améliorations sont en cours quant au positionnement du véhicule au-dessus de la borne pour simplifier davantage son utilisation.

Retour d'expérience aux communes prévu courant novembre 2026.

Retrouvez toutes les infos via ce QR Code

UP& CHARGE
Simplify electric car charging





© C. Lauté

03

ESPACES publics

Protection des traversées piétonnes

Un parc de signaux piétons qui évolue pour plus d'autonomie

Les feux sonores sont essentiels à l'autonomie des personnes ayant un handicap visuel.

C'est quoi un feu sonore ?

Les feux sonores aident les personnes déficientes visuelles à traverser la rue. Leur message audio indique la phase du feu piéton. Les répétiteurs sonores peuvent être intégrés directement dans le feu de signalisation ou dans un boîtier à fixer sur mât. Ils sont activés à distance par la télécommande normalisée qu'utilisent la plupart des usagers aveugles ou malvoyants ou via une application smartphone.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, chaque carrefour de feu rénové sur le territoire est systématiquement doté de caissons piétons équipés d'un dispositif sonore à destination des personnes malvoyantes.

Le système sonore est activé uniquement sur demande d'un usager déficient visuel auprès du service en charge des feux tricolores. Une télécommande est alors remise gratuitement à celui-ci, elle lui permettra d'activer le dispositif sur demande.



© C. Lauté

60 %
des signaux piétons sont équipés

Un formulaire est disponible sur le portail PEP'S de SQY permettant aux personnes malvoyantes de demander une télécommande pour activer le dispositif sonore des feux sur demande : **https://peps.sqy.fr/**

En 2025, tous les carrefours de la ville de Magny-les-Hameaux ont été équipés de caissons piétons sonores. Cette opération a été retenue dans le cadre d'un programme du Conseil départemental, financé par le produit des amendes de police en matière de sécurité routière et a donc bénéficié d'une subvention à hauteur d'environ 50 %.

Retrouvez toutes les infos via ce QR Code

Plan général

Par commune


SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations
TÉLÉCOMMANDE
AUDIO PAM
Saint-Quentin-en-Yvelines
s'engage pour un territoire plus inclusif
ENTENDEZ
REPÉREZ-VOUS
DÉPLACEZ-VOUS LIBREMENT
Une solution pensée pour les personnes aveugles et malvoyantes.
Ne pas jeter sur la voie publique
Une aide sonore au quotidien
La télécommande AUDIO PAM facilite la traversée des passages piétons, aux carrefours de feux tricolores pour les personnes aveugles ou malvoyantes, partout en France.
Un simple geste permet d'activer les équipements sonores utiles à votre autonomie :
Feux piétons sonores pour traverser en sécurité
Balises sonores pour se repérer et s'orienter
Conforme à la norme NF S32-002
© C. Lauté - SQY


Simple comme un clic
Mode manuel
Une pression sur le bouton
Un bip confirme l'activation
Mode automatique – 30 minutes de tranquillité
Maintenez le bouton appuyé 3 secondes
3 bips = mode automatique activé
Les dispositifs se déclenchent automatiquement à votre passage
Un bip long vous indique la fin du mode automatique
Écoutez, le message est clair
Télé.O, La télécommande qui fait parler la ville
Musique : vous pouvez traverser
Message sonore : Rouge piéton : attendez
Obtenez votre télécommande
Besoin d'aide ? epft@sqy.fr
Toujours prête à l'emploi



© C. Lauté

04

BÂTIMENTS publics

04

BÂTIMENTS publics

90 % de nos ERP sont conformes

90 % des équipements communautaires recevant du public (ERP) ou des travailleurs (ERT) disposent d'une attestation de conformité accessibilité.

Tout équipement recevant du public (ERP) doit être accessible à toute personne présentant un handicap moteur, visuel, auditif ou mental (loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

À ce jour, les établissements classés comme recevant du public et listés ci-après dans le tableau bénéficient soit d'une attestation (ou rapport de bureau de contrôle) de conformité déposée en préfecture, soit vont en recevoir une durant les prochains mois.

La liste ci-après concerne 40 ERP (incluant ERT/ERP). En 2025, deux de ces sites ont été mis en conformité et un bâtiment neuf (Médiathèque Jacques Brel à Magny-les-Hameaux, voir photo) a été livré, ce qui porte le nombre de sites conformes à 36, soit 90% (contre une moyenne de 35% au niveau national selon un article de La Gazette du 11/02/2025).



© C. Lauté

NOM DE L' ÉQUIPEMENT	TRANSMISSION DES ATTESTATIONS OU RAPPORTS DE CONFORMITÉ À LA PRÉFECTURE	
Aire d'Accueil des Gens du Voyage - *Guyancourt*	Conforme	14/02/2018
Aire d'Accueil des Gens du Voyage - *Trappes*	Conforme	14/02/2018
Aire d'Accueil des Gens du Voyage - *Élancourt*	Conforme	14/02/2018
Aire d'Accueil des Gens du Voyage - *Plaisir*		Diagnostic 2022 - Conformité traitée dans le cadre des travaux 2026
Aire d'Accueil des Gens du Voyage - *Maurepas*	Conforme	07/10/2025
Parking P+R Le Theule (P6) - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	Le traitement dépend de la copropriété
Parking P+R « Gare » (P10) - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	17/04/2019
Parking P+R - *La Verrière*	Conforme	10/01/2024
Parking P+R Jean-Bertin - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	17/04/2019
Parking des 7 Mares - *Élancourt*		Le traitement dépend de la copropriété
Parking Bièvre - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	19/12/2019
Médiathèque des 7-Mares - *Élancourt*	Conforme	13/12/2017
Médiathèque Saint-Exupéry - *Voisins-le-Bretonneux*	Conforme	17/05/2017
Médiathèque Anatole-France - *Trappes*	Conforme	14/02/2018
Médiathèque Rousselot & Bibliobus - *Guyancourt*	Conforme	14/02/2018
Médiathèque La Mosaïque - *Plaisir*	Conforme	Bâtiment ville
Médiathèque Aimé-Césaire – *La Verrière*	Conforme	Bâtiment ville
Médiathèque Le Phare - *Maurepas*	Conforme	28/05/2025
Mumed - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	28/05/2025
Médiathèque Jacques-Brel - *Magny-les-Hameaux*	Conforme	09/09/2025
Médiathèque Le Nautilus - *Villepreux*	Conforme	28/05/2024
Médiathèque Alphonse-Daudet - *Plaisir*	Conforme	19/03/2025
Médiathèque Jacques-Prévert - *Les Clayes-sous-Bois*	Conforme	Diagnostic 2018 (SOCOTEC) - Bâtiment Ville
Domaine du Mérantais - *Magny-les-Hameaux*	Conforme	17/05/2017
E.M.P.R.O - *Trappes*	Conforme	17/05/2017
IPS - *Trappes*	Conforme	17/05/2017
Hôtel d'agglomération - *Trappes*	Conforme	17/05/2017
Maison de l'Emploi-Cité des Métiers - *Trappes*	Conforme	17/05/2017
Cinéma des 7-Mares - Élancourt	Conforme	17/05/2017
Commanderie : Bâtiments Gardes / Bièvres / Chapelle - *Élancourt*	Conforme	17/05/2017
École Rosa-Luxembourg (CIDFF) - *Guyancourt*	Conforme	Bâtiment ville
Centre Technique Communautaire - *Trappes*	Conforme	14/02/2018
Maison Sociale des 7-Mares - *Élancourt*		Attente de programmation du devenir du bâtiment
Gendarmerie - *Magny-les-Hameaux*	Conforme	28/05/2025
Galerie Auchan - *Coignières*	Conforme	Le traitement dépend de la copropriété
CAUE - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	02/12/2015
Piscine intercommunale - *Les Clayes-sous-Bois*	Conforme	25/06/2025
Théâtre - *Montigny-le-Bretonneux*		Diag 2017 (QCS Services) Conformité traitée dans le cadre des travaux 2025/2026
Vélodrome National - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	23/10/2013
Gare de Saint-Quentin - *Montigny-le-Bretonneux*	Conforme	14/09/2012 - 24/01/2014


MERCI DE LAISSER CETTE PLACE LIBRE
POUR UNE PERSONNE EN FAUTEUIL
ROULANT
ESPACE POUR
L'UTILISATEUR DE
FAUTEUIL ROULANT
L'UTILISATEUR DOIT
SE POSITIONNER
L'ARRIÈRE DE LEUR
FAUTEUIL ROULANT
CONTRE LE DOSSIER ET
APPLIQUER LES FREINS

© C. Lauté

05

TRANSPORTS collectifs

05

TRANSPORTS collectifs

Réseau de bus

Une mobilité toujours plus inclusive au cœur des priorités de l'agglomération

L'accessibilité du réseau de bus constitue l'un des axes majeurs de la politique de mobilité portée par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. **En lien étroit avec Île-de-France Mobilités, les communes et les exploitants du réseau, l'agglomération poursuit depuis plusieurs années un programme ambitieux visant à garantir à tous les usagers, quelles que soient leurs capacités de déplacement, un accès simplifié et sécurisé aux transports collectifs.**

Les travaux d'accessibilité réalisés sur les arrêts de bus, complétés par les aménagements programmés à court terme, permettent d'améliorer l'ensemble du parcours des voyageurs. Ainsi, le réseau saint-quentinois a franchi un cap en passant de 33 lignes de bus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en 2024, à 39 lignes en 2025. Cette évolution traduit l'engagement concret de l'agglomération en faveur d'un réseau toujours plus inclusif.

Pour rappel, une ligne de bus est déclarée accessible lorsque plus de 70 % des points d'arrêt qui la composent répondent aux critères d'accessibilité définis par Île-de-France Mobilités.

Au cours de l'année 2025, de nombreux arrêts ont été créés, mis aux normes ou rénovés. Parmi les principales réalisations, on peut notamment citer les arrêts Vieil Étang *(Montigny-le-Bretonneux)*, Collège Léon-Blum *(Villepreux)*, Centre Commercial *(Maurepas)*, Les Pépinières et Simone-Weil *(Voisins-le-Bretonneux)*, Alpha Park *(Les Clayes-sous-Bois)*, Henri-Barbusse *(Plaisir)*, Hôtel de Police *(Élancourt)* ou encore Avenue de Maurepas *(Coignières)*.

Au-delà des seuls aménagements réglementaires, ces opérations participent à l'amélioration du confort d'attente, de la sécurité des cheminements et de l'autonomie des usagers. Elles bénéficient à l'ensemble de la population : personnes en situation de handicap, seniors, familles avec poussettes, voyageurs occasionnels ou encore personnes temporairement à mobilité réduite.

La progression régulière du nombre de lignes accessibles illustre la volonté de SQY de faire des transports un service public universel, durablement adapté aux besoins de chaque habitant du territoire.


© C. Lauté

Retrouvez toutes les infos via ce QR Code

05

TRANSPORTS collectifs

Réseau ferré

Des gares toujours plus accessibles et une mobilité inclusive renforcée

Saint-Quentin-en-Yvelines compte 7 gares :
Coignières, La Verrière, Trappes, SQY-Montigny, Villepreux-Les Clayes, Plaisir-Les Clayes, Plaisir-Grignon.

L'année 2024 a marqué une étape importante avec l'achèvement des principaux travaux de mise en accessibilité de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines – Montigny-le-Bretonneux et l'accessibilité effective de l'ensemble des gares du territoire intégrées au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SD'AP) d'Île-de-France Mobilités. Les aménagements réalisés ces dernières années ont notamment permis l'installation d'ascenseurs, le rehaussement des quais, la mise aux normes des cheminements, des escaliers et des passages souterrains, offrant ainsi une autonomie accrue aux personnes à mobilité réduite.

Depuis 2025, SNCF Réseau et SNCF Transilien poursuivent leurs objectifs visant à améliorer durablement l'accessibilité des gares, la fiabilité du réseau et le confort des voyageurs. Ces opérations concernent aussi bien les infrastructures ferroviaires que les équipements en gare et les dispositifs d'information.

L'amélioration de l'accessibilité passe également par une meilleure gestion des flux de voyageurs. Dans ce cadre, la SNCF poursuit le déploiement de nouveaux portiques de validation de type CAB (Contrôle d'Accès Banlieue). Déjà présents en gare de Saint-Quentin-en-Yvelines – Montigny-le-Bretonneux, ces équipements sont en cours de déploiement en gare de Trappes. Leur conception permet une circulation plus fluide, une meilleure répartition des flux aux heures de pointe et propose des passages élargis adaptés aux utilisateurs de fauteuils roulants, aux personnes avec poussettes ou aux bagages volumineux.

Au-delà des aménagements physiques, l'année 2025 a été marquée par le renforcement des actions de sensibilisation à la mobilité inclusive. SNCF-Transilien, Île-de-France Mobilités et Gares & Connexions ont organisé plusieurs opérations de sensibilisation destinées au grand public afin de mieux faire connaître les besoins des personnes en situation de handicap. Des ateliers immersifs, démonstrations, parcours en réalité virtuelle et présentations des dispositifs d'assistance ont permis aux voyageurs de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite et d'adopter les bonnes pratiques favorisant le partage des espaces de transport.

Parallèlement, les outils numériques d'accompagnement continuent d'être développés afin de faciliter les déplacements. L'application *Andilien* propose notamment des fonctionnalités destinées à améliorer l'information voyageurs en temps réel et à sécuriser les déplacements sur le réseau Transilien. Enfin, les gares du territoire restent au cœur des projets de modernisation portés par la SNCF et Île-de-France Mobilités. Les travaux engagés sur les lignes N, U et C s'inscrivent dans une démarche globale visant à rendre les déplacements plus accessibles, plus fluides et plus confortables pour l'ensemble des usagers, tout en préparant l'adaptation du réseau aux besoins futurs de mobilité du territoire.





06

LECTURE publique

06

LECTURE publique

Un réseau de médiathèques accessibles

Toute personne qui le souhaite doit pouvoir accéder à l'ensemble de l'offre et bénéficier de la même expérience, de manière autonome

Un service public accessible :

- 12 médiathèques et un bibliobus qui se déplace vers les sites éloignés des médiathèques
- Abonnement gratuit pour les habitants, salariés ou étudiants à SQY
- Des services et animations sur place
- Des services en ligne et une mise en réseau des collections qui permettent de réduire les déplacements
- Des actions hors les murs

Le bâti :

La mise en accessibilité des équipements de lecture publique du Réseau des médiathèques de Saint Quentin-en-Yvelines entre dans le cadre du plan AD'AP.

Qualité de l'accueil et des services :

e-mediatheque.sqy.fr

Le site du Réseau des médiathèques dispose d'une rubrique spécifique « Accueil et accessibilité » déclinant les différents aménagements et services proposés selon les handicaps : médiathèques de plain-pied ou avec ascenseur, localisation des collections adaptées, etc.

L'aménagement des médiathèques s'inscrit dans une démarche d'évolution et d'adaptation permanente.

Les médiathèques du Réseau de SQY travaillent au réaménagement de leurs espaces, s'adaptant aux nouveaux besoins et investissant régulièrement dans du mobilier.

Ces réaménagements sont l'occasion de choisir du mobilier plus adapté.

L'accès à internet et aux ordinateurs publics

La lutte contre la fracture numérique et l'accès au numérique est un sujet important traité de plusieurs manières par le Réseau des médiathèques. Le premier angle de travail est l'accès au matériel informatique et à internet.

Tout détenteur d'un abonnement peut utiliser les postes informatiques, un photocopieur et scanner.

Le Wifi est ouvert à l'ensemble des usagers sans nécessité d'abonnement depuis 2024.

En 2025,

Saint-Quentin-en-Yvelines a ouvert deux nouvelles médiathèques :

Les médiathèques **Alphonse-Daudet** à Plaisir et **Jacques-Brel** à Magny-les-Hameaux sont deux nouveaux équipements sur le Réseau, offrant toute une gamme de services plus adaptés que dans leurs anciens locaux. La médiathèque Jacques-Brel propose notamment le dispositif Open+, un service de domotique permettant l'accès aux espaces de la médiathèque hors des horaires d'ouverture classique, élargissant les horaires de l'équipement.

Les collections

• Fonds physiques

Le Réseau des médiathèques dispose de différentes collections adaptées à différents publics : personnes avec un handicap visuel ou ayant des troubles cognitifs, personnes ayant des difficultés avec le français écrit, etc.

L'enrichissement de ces collections adaptées est progressif. Chaque année, les collections sont renouvelées et complétées en fonction des besoins identifiés.

Fonds	Nombre d'exemplaires 2025	Cumul de prêts 2025
Grands Caractères	4 064	6 349
Textes Lus - CD	5 284	6 319
Fonds Dys	914	3 372
Facile à lire	344	522

Fonds numériques

Le Réseau propose également des ressources numériques accessibles en ligne 24/24h à distance : livres et audio livres numériques, presse en ligne, autoformation ou encore musique en streaming.

Certains sites peuvent être paramétrés avec la police opendyslexic, typographie recommandée pour les personnes atteintes de troubles dys. Par exemple, cette police est accessible sur Baobab, permettant de lire les livres numériques adultes disponibles à l'emprunt sur le portail.

Une convention de partenariat avec **l'association Valentin Haüy,** association nationale de personnes aveugles et malvoyantes, prévoit une mise à disposition de deux lecteurs Daisy, lecteurs adaptés aux personnes âgées ou malvoyantes, ainsi qu'une médiation de leur catalogue en ligne « Éole » accessible aux personnes handicapées visuelles ou DYS. Cette médiathèque en ligne propose près de quarante mille livres audio gratuits, téléchargeables sur le site web. Ils peuvent également être gravés sur CD et envoyés, gratuitement toujours, aux abonnés des médiathèques.

Les médiations

Les médiathèques développent également des actions d'accueil et de médiation à destination de publics spécifiques comme des personnes éloignées de la culture ou en situation de handicap par exemple. Les équipements travaillent en partenariat avec les structures socioculturelles et médico-sociales du territoire. Près de 20,8 % des actions se passent en hors les murs, de manière à aller au plus proche de ces publics spécifiques.

Partir en livre – Un festival estival pour « aller vers » les publics

L'édition 2025 de Partir en Livre, organisée par le Réseau des médiathèques, s'est déroulée du 18 juin au 30 août.

Sous le thème « Les animaux et nous », cette 10ème édition a été rythmée par des temps littéraires, ateliers créatifs, ainsi que des rencontres de médiation animale.

L'objectif était de promouvoir la lecture comme une activité ludique et inclusive, tout en favorisant la participation de divers publics à des événements gratuits et accessibles. Le festival a totalisé 3 975 entrées aux actions de médiations.


SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations
Médiathèques
LE RÉSEAU
Partir en livre
18 juin
> 30 août
2025
Les animaux et nous
Avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France – Ministère de la Culture
Programme :
e-mediatheque.sqy.fr
CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE
partir en livre
MINISTÈRE DE LA CULTURE
PRÉFET DES YVELINES
SQY · Direction de la communication · Création graphique : C. Bodelle. Illustrations : © Shutterstock / Jorm Sangsorn.

Art et Handicap

Depuis plusieurs années, le Réseau des médiathèques collabore avec le pôle Art et Handicap 78 et les établissements médicaux-sociaux du territoire sur le projet « Art et Handicap ».

Ce projet permet, chaque année, à des personnes en situation de handicap de créer, rencontrer des artistes et découvrir de nouvelles œuvres et lieux culturels. En 2025, le photographe Olivier Pasquiers a accompagné les participants pour la réalisation d'une exposition de photographies : « Qui est là ? ».

L'action locale en faveur de l'accessibilité

En matière de médiations pour les publics spécifiques, l'ensemble des équipements du Réseau des médiathèques s'impliquent, s'adaptant au public présent localement.

Public spécifique	Nombre total d'entrées aux actions de médiation du Réseau par public
Jeunes (12-18 ans)	4 646
Non francophones	476
Personnes âgées	377
Personnes en insertion sociale	576
Personnes en recherche d'emploi	50
Personnes en situation de handicap	1 804

À titre d'exemple, la médiathèque Anatole-France à Trappes s'est impliquée auprès des publics allophones, dans le cadre des ateliers Français Langue Étrangère notamment, avec des propositions diverses telles que des vidéoclubs, des ateliers robotique ou des temps d'échanges thématiques.

Les médiathèques Alphonse-Daudet à Plaisir et Jean-Rousselot à Guyancourt sont particulièrement investies auprès du public en situation de handicap, proposant notamment de nombreux accueils pour les hôpitaux de jour ou les IME du territoire. Les médiathèques du Canal à Montigny-le-Bretonneux et Antoine-de-Saint-Exupéry à Voisins-le-Bretonneux accueillent, quant à elles, régulièrement des groupes de la Fondation Anne-de-Gaulle.

Concernant le public sénior, on peut évoquer le travail des équipes des médiathèques Jacques-Prévert aux Clayes-sous-Bois et le Nautilus à Villepreux, qui proposent des ateliers et des clubs de lecture.



07

Politique du LOGEMENT

07

Politique du LOGEMENT

Des politiques de l'habitat pour une offre diversifiée

Trouver un logement adapté à la perte d'autonomie

La prise en compte de l'accessibilité dans le Programme Local Intercommunal de l'Habitat (PLHi) 2018-2023 et dans le futur PLUi-H de SQY.

Un PLHi prorogé de 3 ans

Le PLH est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.

L'amélioration de l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées est recherchée, notamment en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements (Article L302-1 et suivant et articles R302 1 du code de la construction et de l'habitation).

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement rend obligatoire l'élaboration du PLH pour tous les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'équilibre social de l'habitat (codifié à l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation).

Le conseil communautaire du 26 septembre 2019 a adopté définitivement le 3e PLHi de Saint-Quentin-en-Yvelines (2018-2023), premier programme local de l'habitat élaboré à l'échelle des 12 communes du territoire. Depuis fin 2023, SQY est engagé dans l'élaboration de son PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat), dont l'approbation est prévue à l'horizon 2028. Afin d'assurer la continuité de la politique locale de l'habitat durant cette période transitoire, le PLHi 2018-2023 a été prorogé pour trois années supplémentaires (2024-2026), avec possibilité d'un renouvellement jusqu'à l'entrée en vigueur du futur PLUi-H.

La mise en œuvre du programme local de l'habitat 2018-2023 (PLH) de SQY

La politique publique en faveur du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie a été réaffirmée dans le PLHi 2018-2023, avec une fiche action dédiée à l'anticipation des besoins d'adaptation des logements existants (qu'ils soient privés ou sociaux) et à l'accompagnement des ménages dans des solutions adaptées. Dans le cadre de la réalisation de son PLUi-H, SQY pourra, notamment à travers le diagnostic, dresser un bilan complet des actions inscrites dans le PLHi 2018-2023 afin d'effectuer les ajustements nécessaires et répondre aux nouveaux besoins des publics concernés du territoire.

L'intervention sur le parc existant :

Depuis le 1er avril 2024, dans le cadre d'une nouvelle démarche dans la gouvernance et le pilotage des politiques publiques de l'autonomie, le département des Yvelines a mis en place l'Agence AutonomY à destination des publics de plus de 60 ans.

L'Agence s'articule autour de 5 axes :

- **Informer et conseiller** pour répondre aux usagers
- **Structurer et coordonner** l'offre de services et de soins à domicile
- **Renforcer** l'attractivité des métiers
- **Promouvoir** l'autonomie et le bien vieillir
- **Favoriser** un habitat adapté et inclusif.

AutonomY est désormais le guichet unique auprès des ménages de SQY dans l'information, le conseil et la prise en charge des demandes individuelles relatives au vieillissement et au handicap.

En 2025, AutonomY a mené 10 actions de sensibilisation sur le territoire de SQY regroupant 133 participants. Le démonstrateur, situé à Magny-les-Hameaux, a permis notamment le déroulement de 3 sessions de formations et de 2 interventions auprès du public au sein de l'appartement témoin adapté en domotique.

Par ailleurs, 79 personnes ont été renseignées via des rendez-vous physiques.

89 ménages ont effectué une demande d'accompagnement pour l'adaptation de leur logement, soit une baisse de 38 % par rapport à 2024.

Parmi eux, les ¾ avaient plus de 60 ans, résidaient dans le parc privé et près de 70% disposaient de ressources très modestes selon le seuil de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat - ANAH (revenu fiscal de référence inférieur à 23769 € pour une personne seule, en Île-de-France).

Les demandes d'intervention portent majoritairement sur des projets d'adaptation des sanitaires. Les financements les plus mobilisés relevaient de la prestation de compensation du handicap à hauteur de plus de 50% du montant, de l'ANAH, dont l'aide est réservée aux propriétaires occupants modestes, et du Conseil départemental.

Le montant moyen des travaux s'élevait à 12 266 €, soit une baisse par rapport à 2024 (- 800 €).

36 dossiers d'adaptation ont été finalisés en 2025, dont 45% pour des ménages issus de Guyancourt et de Montigny-le-Bretonneux.

Répartition par commune de SQY des demandes d'accompagnement pour l'adaptation d'un logement en 2025
(source : AutonomY)

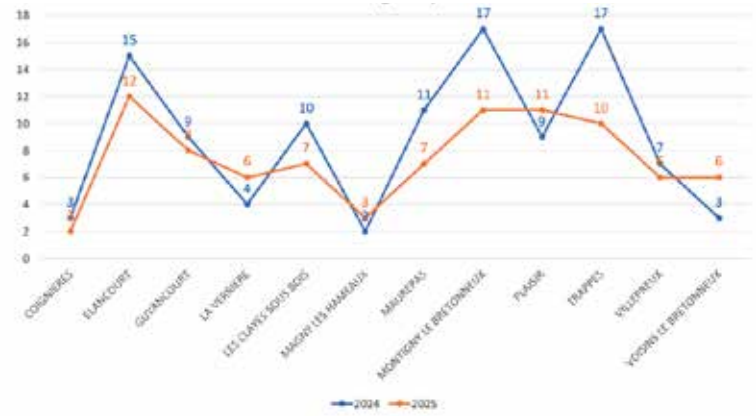

Répartition par commune des dossiers finalisés
(source : AutonomY)

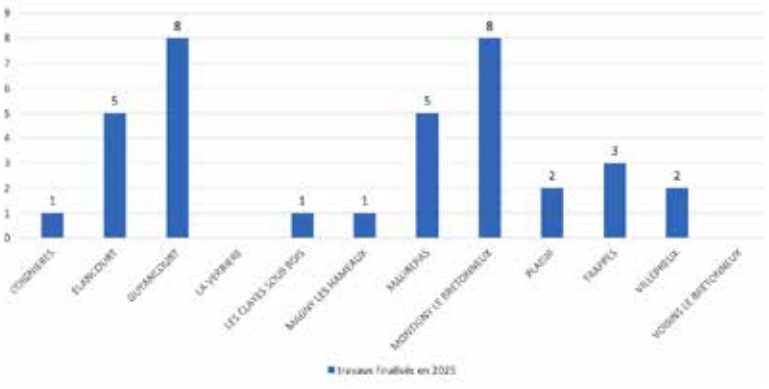



Maison de santé Sophie Blanchard
Trappes

© C. Lauté

Le rôle de Saint-Quentin-en-Yvelines en matière de communication et d'accès au logement

Saint-Quentin-en-Yvelines relaie les missions de l'Agence AutonomY auprès des communes (services logement/CCAS), en tant qu'acteur de proximité avec la population, et veille au développement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement notamment sur celles où la part des seniors les plus dépendants à domicile est élevée.

La mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID), adopté en juin 2023, crée une synergie entre les partenaires locaux afin d'assurer une prise en charge la plus optimale auprès des demandeurs spécifiant des besoins d'accessibilité et/ou d'adaptation.

La diversification de l'information auprès du public repose sur divers supports de communication : site internet, réseaux, SQY Mag.

D'autre part, en sa qualité d'aménageur et de soutien à de nouveaux projets sur le territoire, une vigilance est accordée au respect de la réglementation en matière d'accessibilité et d'adaptation (CCH article R 111181).

L'offre existante sur SQY, adaptée et accessible, pour les seniors autonomes

Diverses structures alternatives au maintien à domicile, accessibles et adaptées à la perte d'autonomie, existent sur SQY. Elles ciblent des personnes âgées a minima de 60 ans, qui ne veulent ou ne peuvent plus vivre chez elles, tout en conservant un minimum d'autonomie pour vivre seule, ou en couple, dans une structure non médicalisée.

En 2025, cette offre de logements atteint 714 logements sur SQY, répartis en :

- **3 résidences autonomie (184 logements) :** établissement médico-social proposant des logements indépendants et des animations, à un loyer modéré.
- **3 résidences intergénérationnelles (216 logements) :** structure relevant du parc social familial privilégiant un équilibre de peuplement dont 1/3 de séniors pour lesquels des logements sont adaptés à la perte d'autonomie.
- **3 résidences services seniors (298 logements) :** structure de droit privé proposant des logements autonomes pour l'accueil de ménages en perte d'autonomie, incluant des services obligatoires et d'autres « à la carte ».
- **1 structure dans le diffus (32 logements) :** coordination d'activités et de liens avec l'extérieur par la présence d'un animateur.

Afin de faire face au vieillissement de la population, un développement croissant de l'offre à destination des seniors s'observe. Sur SQY, deux projets sont actuellement engagés :

- Plaisir :
  Résidence services séniors (71 logements), livraison 2026.
- Les Clayes-sous-Bois :
  Résidence intergénérationnelle (105 logements), livraison 2028.

Retrouvez toutes les infos via ce QR Code





© Shutterstock

08

Accessibilité NUMÉRIQUE

08

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE
Une démarche engagée

Les sites internet de SQY accessibles à tous

L'engagement de Saint-Quentin-en-Yvelines

Lors du Comité interministériel du handicap de septembre 2023, le Gouvernement a réaffirmé l'objectif de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap l'ensemble des démarches en ligne essentielles. Dans ce cadre, Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagée à rendre l'ensemble de ses sites internet conformes aux exigences du RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Cet engagement s'inscrit dans une obligation légale : au titre de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, SQY est tenue de rendre accessibles ses services de communication au public en ligne. Au-delà de l'obligation, SQY porte une attention particulière à la qualité, à l'ergonomie et à l'expérience de l'ensemble de ses usagers.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Un site web accessible permet à tous les internautes d'accéder à ses contenus sans difficulté, y compris aux personnes en situation de handicap qui utilisent des logiciels ou matériels spécialisés.

Un site accessible permet par exemple de :

- Naviguer avec une synthèse vocale ou une plage braille (utilisées notamment par les internautes aveugles ou malvoyants)
- Personnaliser l'affichage selon ses besoins (grossissement des caractères, modification des couleurs, etc.)
- Naviguer sans souris, au clavier uniquement ou via un écran tactile.

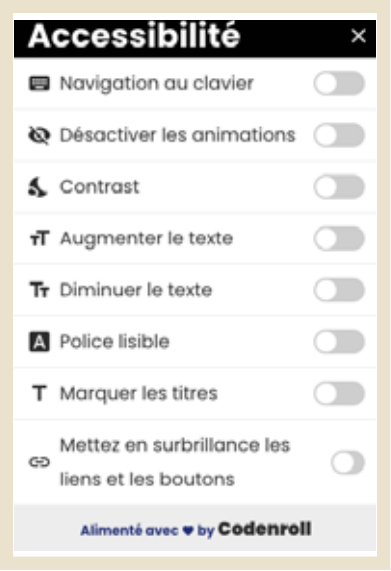

Une démarche déjà engagée : état d'avancement 2026

SQY a adopté une démarche progressive et structurée, qui se traduit dès aujourd'hui par des réalisations concrètes.

Premier site audité et déclaré : SQY Assos.

Conçu selon une approche « accessible dès la conception », le nouveau site SQY Assos a fait l'objet d'un audit RGAA complet, réalisé par Stratall et conclu par la publication de sa déclaration d'accessibilité le 19 août 2025. L'audit a porté sur un échantillon de pages représentatives, testées avec les principales technologies d'assistance (VoiceOver, JAWS, NVDA), et conclut à un niveau partiellement conforme — 69 % des critères du RGAA 4.1.2 respectés. La déclaration publiée précise les modalités de retour d'information et les voies de recours ouvertes aux usagers. SQY Assos constitue ainsi le premier site de référence de la démarche et valide la méthode retenue pour l'ensemble des projets à venir.

Les autres sites de la collectivité suivent un calendrier de déploiement échelonné :

Site	Statut	Échéance
SQY Assos	Audité et déclaré - Partiellement conforme (69%)	Réalisé
SQY.fr	Audit en cours	Déclaration d'ici juillet 2026
La Colline d'Élancourt	Audit en cours	Déclaration d'ici juillet 2026
Comm@nderie & Musée de la Ville	Planifié	Fin 2026 / Début 2027

Cette planification permet d'avancer site par site, en priorisant les services les plus utilisés, tout en intégrant l'accessibilité dès la conception des nouveaux projets.

Dans l'intervalle, et conformément à la réglementation, chaque site porte dès à présent sa mention « Accessibilité : non conforme » accompagnée d'une déclaration provisoire précisant qu'un audit est en cours et sa date de finalisation prévue. SQY respecte ainsi l'ensemble des obligations déclaratives sur tous ses sites, avant même la finalisation des audits techniques.

Cadre réglementaire et référentiel

En tant qu'établissement public, SQY est soumise à l'obligation d'accessibilité de ses services numériques au titre de l'article 47 de la loi n° 2005-102 et du décret n° 2019-768. Cette obligation est d'application immédiate. Depuis le 1er janvier 2024, l'ARCOM en assure le contrôle (ordonnance n° 2023-859 du 6 septembre 2023) ; le non-respect des obligations expose à des sanctions financières.

La conformité s'apprécie au regard du **RGAA 4.1.2,** version en vigueur en 2026, qui décline les recommandations internationales WCAG 2.1 et la norme européenne EN 301 549 en **106 critères répartis en 13 thématiques.** L'ensemble des sites de **SQY vise le niveau de conformité AA,** exigé par la réglementation.

Une nouvelle version du référentiel **(RGAA 5)** est attendue fin 2026 : elle intégrera les WCAG 2.2 et étendra la méthode aux applications mobiles et aux documents bureautiques. Les travaux menés aujourd'hui sur la base du RGAA 4.1.2 conservent toute leur valeur — le RGAA 5 viendra les compléter sans les remettre en cause.

Les obligations associées :

La réglementation prévoit, pour chaque service en ligne, la publication d'une **déclaration d'accessibilité** indiquant le niveau de conformité atteint — réalisée pour SQY Assos et à venir pour les autres sites au fil de leurs audits. À l'échelle de la collectivité, elle prévoit également un **schéma pluriannuel** de mise en accessibilité et un **plan d'action annuel** détaillant les corrections engagées.

Objectifs 2026

L'ensemble des sites vise le niveau AA du RGAA 4.1.2, structuré autour de quatre principes :

- **Perceptible**
  Fournir des équivalents textuels aux contenus non textuels.
- **Utilisable**
  Rendre toutes les fonctionnalités accessibles aussi bien à la souris qu'à la navigation au clavier.
- **Compréhensible**
  Faire en sorte que les pages apparaissent et fonctionnent de manière prévisible.
- **Robuste**
  Optimiser la compatibilité avec les technologies d'assistance, actuelles et futures.

Cette démarche traduit la volonté de SQY de garantir une expérience inclusive et accessible à l'ensemble de ses usagers.



© Shutterstock



© Shutterstock

09

L'INSTITUT DE PROMOTION DE LA SANTÉ

09

L'Institut de Promotion de la Santé (IPS)

Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers

L'Institut de Promotion de la Santé (IPS), situé à Trappes, met en œuvre la politique de santé publique de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Ses locaux accueillent plusieurs partenaires spécialisés dans le handicap ou la santé mentale, qui proposent des services de prévention et de soins aux habitants et aux professionnels du territoire.

Qu'est-ce que l'IPS ?

Un service qui met en œuvre la politique locale de santé définie dans le Contrat Local de Santé 3ème génération 2025/2030,

Un équipement accueillant des partenaires associatifs et hospitaliers pour une offre de services en prévention et en soins de proximité à destination des habitants et des professionnels avec un accent mis sur la santé mentale, la santé des jeunes et la santé précarité,

Un accueil spécialisé en promotion de la santé.

Le site du Mérantais

Situé à Magny-les-Hameaux et dépendant de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce lieu est dédié à l'accompagnement des personnes en situation d'insertion, de perte d'autonomie, de maladie invalidante ou de handicap.

L'offre de services 2025 a consisté en :

- Une Structure d'Accueil de Jour (SAJH) accueillant des adultes en situation de handicaps mentaux ou psychiques stabilisés, de plus de 40 ans ;
- Un Accueil de Jour pour Personnes Âgées (AJPA) pour les patients touchés par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ;
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et l'Équipe Spécialisée Alzheimer « Objectif Santé » (départ fin 2025) ;
- Un Service d'Aide à Domicile : HOMY (réseau Bien Vieillir en Île-de-France) (départ en 2026) ;
- Un Centre de ressources et de conseil en aides techniques, espace dénommé « showroom domotique », dédié à la perte d'autonomie et à l'adaptation du logement.



© C. Lauté

L'IPS héberge 20 services

L'Institut de Promotion de la Santé (IPS) accueille 20 services de prévention et de soins, destinés aux habitants et aux professionnels du territoire.

Il s'adresse aux habitants, notamment aux publics les plus éloignés des systèmes de santé.

- **Un Lieu Écoute Jeunes (LEJ) :** Espace d'écoute et de soutien psychologique anonyme et gratuit, destiné aux jeunes de 12 à 25 ans (et à leur famille) confrontés à une souffrance psychosociale ou à un mal-être.
- **La Maison des Adolescents** Yvelines-Sud (MDAYS) accueille des partenaires pour échanger sur les situations complexes d'adolescents. Il propose également des consultations pluridisciplinaires d'évaluation (médecin généraliste et psychiatre) pour les jeunes en souffrance psychique, âgés de 11 à 21 ans.
- **L'association les Médecins Bénévoles** propose un accompagnement social et permet un accès immédiat aux soins ainsi qu'un accompagnement social et psychologique pour les personnes en situation de grande précarité, dont une grande partie est exclue du système de santé.
- **L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité,** portée par le Centre Hospitalier de Versailles, a pour vocation d'améliorer certains parcours thérapeutiques spécifiques à la santé mentale :

  Elle développe la formation, l'information, l'évaluation et la mise en œuvre de nouveaux services utiles à l'ensemble des usagers, des professionnels et des institutions.
- **L'Équipe Mobile Passerelle (EMP),** portée par la Fondation Falret, en partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité est un dispositif socio-sanitaire qui intervient auprès des locataires signalés par les bailleurs sociaux, l'entourage proche, le voisinage ou des partenaires et dont les difficultés sociales et/ou de santé psychique ou somatique menacent le maintien dans leur logement.
- **L'antenne yvelinoise de l'Association Addictions France** mène des projets d'éducation et de promotion de la santé pour prévenir les conduites à risques liées aux addictions. Ces dernières concernent l'usage, l'usage détourné ou le mésusage d'alcool, de tabac, de drogues illicites, de médicaments psychotropes, ainsi que les addictions sans produit (comme les pratiques de jeu excessif).

  En tant qu'organisme de formation, l'association accompagne également les acteurs locaux dans la relation d'aide auprès des personnes souffrant d'addictions ou présentant des conduites à risques.
- **Les Ambassadeurs en Santé Mentale des Yvelines,** dispositif porté par la Fondation Falret en partenariat avec Unis-Cité, sont des jeunes volontaires en service civique. Leur mission consiste à aller à la rencontre des jeunes du territoire pour aborder la santé mentale de pair à pair, dans un objectif de sensibilisation et de prévention. Ils agissent pour lutter contre la stigmatisation et repérer les jeunes en souffrance psychique et les orienter vers les ressources locales de prévention et de soin.
- **L'Association Le Pallium anime des Ateliers thérapeutiques mensuels,** pour accompagner et soutenir les enfants de 3 à 11 ans endeuillés ou ayant un proche gravement malade.





Saint-Quentin-en-Yvelines porte le Conseil Intercommunal en Santé Mentale (CISM) labellisé par l'ARS.

Le CISM est un espace de concertation et de coordination qui réunit élus, professionnels de psychiatrie, représentants des usagers, aidants et acteurs du territoire afin de définir et mettre en œuvre la politique locale en matière de santé mentale.

Il comprend notamment une cellule dédiée à la gestion des situations complexes, où les professionnels échangent de manière globale et coordonnée sur des cas individuels de personnes en difficulté psychique, tout en respectant les droits de la personne concernée, pour apporter des pistes de solutions. 5 situations ont été présentées en 2025.

Parmi les missions du CISM, figure également un travail d'observation. L'Institut de Promotion de la Santé (IPS) a ainsi réalisé un diagnostic territorial de santé mentale, dont les résultats ont été présentés lors de la première assemblée plénière du CISM.

L'IPS a mené plusieurs actions de promotion de la santé mentale ou de sensibilisation aux handicaps invisibles :

- 2 représentations du débat théâtral « Full Sentimentale », créé à la demande de l'IPS, qui traite de la santé mentale et de ses obstacles dans les situations du quotidien. A travers cinq saynètes interactives, le débat théâtral permet de sensibiliser sur ce qui peut perturber les équilibres familiaux, de manière passagère ou durable, de déconstruire les stéréotypes et de lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques.
- 2 ateliers de sensibilisation sur la gestion des émotions et les méthodologies d'intervention, destinés aux bénévoles et professionnels du territoire.
- 3 actions de sensibilisation à la gestion du stress et à l'accès aux ressources locales de proximité pour les jeunes adultes et habitants des QPV.
- 1 village dédié à la santé mentale proposé lors du Salon intercommunal de la santé, de l'innovation et de la prévention de SQY, mettant en avant des solutions innovantes pour la prise en charge des personnes neurodivergentes ou concernées par des troubles psychiques ou cognitifs.
- 1 action collective de sensibilisation aux handicaps invisibles et méconnus, destinée aux enfants (fin de primaire et début de collège).
- 1 rencontre : « Handicap et emploi : l'égalité pour tous ! ». Rencontre organisée en médiathèque avec l'association La Maison Perchée, sur les handicaps invisibles et les troubles psychiques (schizophrénie, bipolarité, trouble borderline, trouble schizo-affectif) et sensibiliser à l'inclusion et à l'égalité dans l'emploi.

L'IPS est membre du Groupe de travail « santé mentale et logement sud Yvelines » réuni à l'initiative du Réseau de Promotion Santé Mentale Yvelines Sud (RPSM 78 - aujourd'hui Communauté Psychiatrique de Territoire 78) et de la Délégation départementale AORIF des Yvelines.

Les objectifs de la charte sont de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques présupposés ou avérés (le logement représentant un des moyens de rétablissement et d'autonomisation), notamment par un meilleur accès aux soins et à l'accompagnement social.







La charte départementale santé mentale et logement, annexée au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), concerne un public souffrant de troubles psychiques :

- Suivi par une équipe sanitaire et qui a besoin d'accéder à un logement
- Ou hospitalisé avec un contexte de troubles dans le logement et qui doit le réintégrer
- Ou causant des troubles dans un logement social.



L'IPS pilote le groupe de travail « Aide aux aidants » de SQY, qui réunit des acteurs institutionnels, des professionnels et des représentants d'usagers accompagnant des publics touchés par une maladie invalidante ou un handicap.

L'IPS a mis en œuvre un programme annuel, varié et itinérant d'actions d'accompagnement des aidants, dénommé « ENTR'AIDANTS », sur l'ensemble du territoire. Ce programme, sous forme de rencontres, d'ateliers ou de groupes de parole, vise à apporter soutien, information, espace d'expression, détente et répit. Son objectif est de prévenir les risques d'épuisement physique et/ou psychique liés à l'engagement soutenu des aidants et de leur offrir le soutien nécessaire pour assurer au mieux l'accompagnement quotidien de leur proche.





© Shutterstock

10

L'EMPLOI à l'agglomération

10

L'EMPLOI à l'agglomération

Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en- Yvelines s'est engagée depuis plusieurs années dans une gestion coordonnée du handicap à l'égard de son personnel.

Les actions menées impliquent le médecin du travail, l'infirmière, l'ergonome et les différents services de la direction des ressources humaines (DRH).

Ces actions concernent le maintien dans l'emploi, les formations, les bilans de compétences, ainsi que les aménagements de postes des agents.

Elles visent à l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents de la Communauté d'agglomération en situation de handicap, en leur proposant des postes en adéquation avec leurs contraintes médicales.

L'axe central de la politique handicap de Saint-Quentin-en-Yvelines est bien d'une part le maintien en emploi des personnes en situation de handicap et d'autre part l'amélioration des conditions de vie de ses agents.

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines procède, le cas échéant, à l'achat d'équipements, tels que :

- Bureaux
- Fauteuils ergonomiques
- Matériels informatiques et logiciels spécifiques pour troubles visuels
- Appareils auditifs.

Pour cela, SQY n'hésite pas à faire appel à l'ergonome du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) afin d'ajuster le poste de travail au besoin spécifique de l'agent.

Pour l'amélioration des conditions de vie, SQY s'intègre dans la boucle de financement, notamment pour l'acquisition des appareils auditifs et des fauteuils roulants.

Les actions d'amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap ont été menées avec le conseiller en prévention et le médecin de prévention.

Les contraintes des agents ont ainsi été prises en compte avec, à chaque fois, un aménagement du poste à la perte d'autonomie et à l'adaptation du logement.

En 2025,

Saint-Quentin-en-Yvelines a consacré :

Plus de **14 000 euros à l'aménagement de postes.**

Ainsi, chaque année, lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), l'action de sensibilisation conduite vise à partager de l'information sur les différents types de handicap et des aménagements possibles pour faciliter l'exercice des missions professionnelles des agents. Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPH FP) est également sollicité pour le financement d'actions spécifiques (sensibilisation, formation, aménagement de poste, matériels, etc.).

56 agents ont déclaré leur handicap, ce qui donne un taux d'emploi de 8,07 % contre 7,71 % en 2024.

En 2025,

des agents

ont déclaré :



Des actions de communication et de sensibilisation au handicap sont réalisées chaque année auprès des agents avec à l'appui des clips vidéo, des BD, des conférences débats et des ateliers.

Un marché réservé (marché passé avec le secteur protégé) a ainsi été conclu et renouvelé depuis 2013, avec l'ESAT de la Mare Savin de Trappes pour l'entretien des plantes vertes disposées dans nos locaux.


© Shutterstock


© Shutterstock


© Shutterstock



© S.Humbert

Notes



SAINT QUENTIN EN YVELINES

Terre d'innovations

